Condamné en appel à 30 ans de prison pour complicité d’assassinats terroristes (et défendu à l’époque par Éric Dupond-Moretti) Abdelkader Merah, frère de Mohammed, demande à la justice de réduire sa peine (MàJ)

28/07/2026 à 22h36



28/07/2026

Le frère de Mohamed Merah, Abdelkader Merah, a demandé à la justice de réduire sa peine, a appris BFMTV ce mardi 28 juillet.

Il a ainsi déposé une requête pour faire réduire sa période de sûreté – période d’incarcération obligatoire sans aménagement possible – actuellement fixée à 20 ans le concernant.

La justice a bien considéré sa demande, déposée en août 2024, mais vient seulement de prévenir les parties civiles. La date d’audience n’a pas encore été fixée. (…)

“La demande présentée par Abdelkader Merah en vue d’un aménagement de sa période de sûreté apparaît, à ce stade, profondément prématurée”, a réagi auprès de BFMTV l’un des avocats des parties civiles, Ariel Goldmann. “Moins de dix années se sont écoulées depuis que sa condamnation est devenue définitive”.

Avant d’ajouter: “Les faits pour lesquels il a été condamné s’inscrivent dans l’un des épisodes du terrorisme islamiste les plus marquants de notre histoire récente, dont les conséquences humaines demeurent immenses et dont les blessures sont encore vives pour les familles des victimes”. Il affirme que les familles des victimes “vivent cette démarche avec une profonde incompréhension et une réelle souffrance”. (…)

BFMTV

18/04/2019

> *Abdelkader #Merah, reconnu coupable de complicité d’assassinats terroristes et d’association de malfaiteurs terroriste, condamné en appel à 30 ans de réclusion criminelle assortie d’une période de sûreté des 2/3 par la Cour d’assises spécialement composée*
>
> *— Jean-Charles Brisard (@JcBrisard) April 18, 2019*

Abdelkader Merah a regardé vers le plafond. Me Eric Dupond-Moretti a regardé vers le plancher.

La défense a échoué, lors de ce procès en appel, là où elle avait réussi en première instance, à l’automne 2017 : au bout de quatre semaines d’audience, la cour d’assises de Paris spécialement composée de magistrats professionnels déclare

l’accusé, âgé de 36 ans, coupable de « complicité d’assassinats » et le condamne à trente ans de réclusion criminelle – il en a déjà purgé sept – assortie d’une peine de sûreté des deux tiers.

Le Monde

«Ce n’est pas une maladresse, c’est une volonté délibérée de rendre la justice au pied du mur de l’exemple», commente Eric Dupond-Moretti. «Parfois dans les affaires exceptionnelles, le poison s’invite dans le débat judiciaire: il s’appelle l’opinion publique, la dictature de l’émotion et la France qui vous regarde, gronde-t-il. Mais quelle France? Celle des Lumières, celle qui veut rétablir la peine de mort? Le seul antidote à ce venin, c’est le courage des juges».

Étranger à cette «ère victimaire», il a détesté aussi que l’avocat général se retourne vers les familles pour leur dire son «admiration». «Vous tourniez le dos à la cour pour vous servir du chagrin des victimes». Il n’a pas cherché à rendre son client sympathique: un «salafiste radical», un «adepte de la charia». Faut-il alors le juger selon les règles de l’État islamique? «C’est cela dont vous rêvez pour lui, c’est cela dont vous rêvez pour nous?». (…)

Le Figaro